

*Nombre de membres :*  
- *Afférents au Conseil Municipal : 15*  
- *En Exercice : 14*  
- *Qui ont pris part à la délibération : 11*  
*Date de la Convocation : 18/07/2025*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Quatre Juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

**Présents :** M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

**Excusés :** Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Frédéric BASTIEN, M. Didier JANSON.

**Secrétaire de Séance :** Mme Sylvie GAY.

### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

#### **Délibération 2025/36 : Tarifs afférents aux cimetières**

M. le Maire fait référence à la délibération en date du 27 mai 2024, dernière délibération en date relative aux tarifs des cimetières de Cuq-Toulza.

Il est proposé de mettre à jour la précédente délibération pour modifier le prix des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour :

- ANNULE ET REMPLACE la délibération en date du 27 mai 2024 par la présente ;
- MAINTIENT que l'ensemble des concessions et des caveaux urnes sont concédés pour une durée de 30 ans ;
- MODIFIE le prix des concessions à 100 € le m<sup>2</sup> ;
- MAINTIENT le prix des caveaux-urnes (1,00 m x 0,80 m) à 360,00 € ;
- MAINTIENT le prix de l'utilisation du dépositoire communal à 20,00 € mensuels les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mois, puis à 40,00 € mensuels les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> mois.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.

